



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-sixième session

1^{er}-4 mars 2005

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par domaine :
renforcement des capacités statistiques

Renforcement des capacités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-cinquième session^a. Il expose brièvement le programme de coopération technique actuel de la Division de statistique, ainsi que ses mécanismes de financement. On y trouve en outre l'exposé des nouvelles orientations et des plans pour l'avenir. Les points à examiner au cours du débat sont présentés au paragraphe 15.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. I, sect. A.*

* E/CN.3/2005/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Les sources d'assistance dont bénéficie la Division de statistique pour appuyer le développement des capacités statistiques.....	8–9	4
III. Les activités de coopération technique en 2004	10–13	5
IV. Orientations stratégiques futures	14	7
V. Points à examiner	15	8

I. Introduction

1. Le programme de coopération technique de la Division de statistique vise à aider les États Membres à établir de solides systèmes statistiques nationaux, qui à leur tour forment les éléments constitutifs d'un solide système statistique mondial. Un bon système statistique national doit répondre de façon durable aux besoins essentiels en données aux fins d'une gestion axée sur les résultats et de la prise de décisions politiques. Il comprend les deux principaux éléments suivants : i) un système statistique national bien géré, fondé sur un cadre juridique et institutionnel approprié et doté de ressources financières et humaines suffisantes, ainsi que d'une infrastructure informatique, et ii) des programmes de collecte et d'analyse régulières de données, y compris un système efficace de recherche et de diffusion de données (recensements de la population et de l'habitation, programme intégré d'enquêtes sur les ménages, dossiers administratifs de systèmes cohérents pour la collecte de données dans certains secteurs économiques, sociaux et environnementaux).

2. Tant le Conseil économique et social que la Commission de statistique ont confié à la Division de solides mandats en matière de coopération technique. Par exemple, le Conseil économique et social a réaffirmé « l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement à cet égard »¹.

3. La Commission de statistique a maintes fois réaffirmé que la maîtrise des activités de coopération technique devait revenir aux pays, les projets être déterminés en fonction de la demande et correspondre aux besoins locaux, et les activités traduire une coordination réelle entre les différents prestataires². En outre, en 2004 la Commission a explicitement souligné qu'il était urgent de renforcer les capacités statistiques, en déclarant dans son rapport³ « qu'il faudrait, pour que les statistiques nécessaires – notamment celles qui permettraient de bien surveiller la poursuite et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – soient disponibles aux échelons national et international, consentir de nouveaux efforts pour la mise en place de capacités statistiques viables, surtout dans les pays où les services statistiques sont moins développés ».

4. En outre, à la suite du débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur les objectifs d'autres conférences des Nations Unies, il y a actuellement une prise de conscience et une constatation généralisées de l'importance du renforcement des capacités statistiques : lors de la Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement (Marrakech, 2004), les bénéficiaires de l'aide et les partenaires donateurs ont adopté le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques, qui vise à assurer que tous les pays possèdent l'infrastructure et les programmes de collecte de données statistiques de base⁴.

5. Depuis de longues années, le programme de coopération technique de la Division de statistique récolte de grands succès, qui viennent renforcer la crédibilité de la Division en matière de compétence technique. Dans ses domaines de compétence (par exemple les recensements et enquêtes, la comptabilité nationale, l'organisation statistique), la Division travaille en partenariat avec de nombreux pays et régions du monde. En outre, la coopération technique en matière de statistique fait partie intégrante du programme de travail de la Division et est

étroitement liée à ses travaux sur la fixation de normes. Cela assure que les services consultatifs de la Division se tiennent au courant des derniers progrès en matière de concepts et de méthodes. Enfin, l'ONU est perçue comme étant un partenaire politiquement neutre dans les efforts de coopération technique.

6. Les États Membres qui ont travaillé avec la Division de statistique comme partenaires dans des programmes de coopération technique ont toujours donné des évaluations positives de ces programmes, soulignant leur impact quantifiable sur les programmes statistiques nationaux et sous-régionaux. L'un des résultats fréquemment cités est que la coopération avec la Division donne aux systèmes statistiques nationaux le sentiment de faire partie de la communauté statistique mondiale plus large. En particulier, les projets financés par le compte pour le développement ont établi de solides réseaux sous-régionaux de statisticiens, au niveau de la gestion comme à celui de l'exécution. Le fait que de nombreux pays adoptent les recommandations internationales est une autre preuve de l'effet tangible des projets de la Division. Cela est vrai dans le domaine de l'organisation – les pays ont appliqué les recommandations de la Division lorsqu'ils ont restructuré leurs systèmes statistiques nationaux – aussi bien que dans les domaines scientifique et professionnel – les pays ont par exemple amélioré le contenu et la présentation de leur questionnaire de recensement.

7. Pour les raisons citées ci-dessus, la Division joue un rôle directeur dans les activités mondiales de renforcement des capacités statistiques. Le présent rapport donne une brève description des mécanismes de financement et des activités de programme actuelles; il se penche ensuite sur les priorités stratégiques, qui se fondent sur un recentrage sur le renforcement des statistiques de base (voir sect. IV).

II. Les sources d'assistance dont bénéficie la Division de statistique pour appuyer le développement des capacités statistiques

8. Le programme ordinaire de la Division de statistique assure le financement du développement méthodologique, en particulier l'établissement de manuels, qui représentent un apport important aux activités d'assistance technique directe menées par la suite. Parmi les exemples de publications récentes qui se sont révélées très utiles dans le contexte de l'assistance technique, on peut citer le *Manuel d'organisation statistique* et l'ouvrage intitulé *National Accounts: A Practical Introduction* (Introduction pratique à la comptabilité nationale).

9. La Division dispose de trois sources de financement principales pour les activités de coopération technique directe : le Programme ordinaire de coopération technique, le Compte des Nations Unies pour le développement et les projets à financement extérieur et les fonds d'affectation spéciale⁵.

a) *Le Programme ordinaire de coopération technique.* Ce programme est approuvé tous les deux ans par l'Assemblée générale dans le cadre des activités du programme ordinaire de la Division. Il permet actuellement de financer :

i) Deux conseillers interrégionaux en poste au Siège. Il s'agit de deux postes à moyen terme pour des statisticiens chevronnés spécialisés dans des domaines très demandés, qui peuvent donner des conseils techniques aux pays

sur demande. Les domaines prioritaires sont actuellement la comptabilité nationale et les recensements de la population et de l'habitation.

ii) Des bourses. Cet élément du programme de coopération technique de la Division vise à répondre aux besoins spécifiques des États Membres en ce qui concerne le renforcement des compétences nationales et la formation.

iii) Des stages de formation. La Division organise environ cinq à sept stages statistiques internationaux par an. Ces stages ont généralement une orientation régionale et sont menés en coopération étroite avec les commissions régionales et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Chaque stage est consacré à un sujet statistique précis parmi la vaste gamme de connaissances techniques spécialisées de la Division (recensements, statistiques sociales, statistiques sur l'invalidité, comptabilité nationale, comptabilité de l'environnement, statistiques de l'industrie, statistiques de l'énergie, statistiques environnementales, statistiques du commerce, classifications, organisation statistique, etc.).

b) *Le Compte des Nations Unies pour le développement.* Ce mécanisme de financement est fourni par l'Assemblée générale. Les divers secteurs s'occupant du développement à l'ONU rivalisent pour obtenir ces fonds en présentant des propositions de projet fortement axées sur le renforcement des capacités régionales. Les propositions de projet sont approuvées tous les deux ans. De 1999 à ce jour, la Division de statistique a réussi à s'assurer le financement, au titre du compte pour le développement, de quatre projets dans le domaine des statistiques. Ces projets portaient sur un total de 50 pays des régions de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'exécution de chacun de ces projets est dirigée par un comité directeur composé des statisticiens en chef des États Membres intéressés, qui détermine les priorités et les modalités d'application pour assurer la viabilité des activités après l'achèvement du projet.

c) *Les projets à financement extérieur et les fonds d'affectation spéciale.* Dans le passé, ces ressources extrabudgétaires étaient essentiellement constituées des fonds alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à des projets nationaux ou régionaux dans le domaine des statistiques pour lesquels la Division était l'agent d'exécution. Leur volume dépassait largement le programme ordinaire de coopération technique de la Division. Mais cette source de financement s'est considérablement réduite et est pour le moment négligeable. La Division s'efforce actuellement d'améliorer ses capacités de mobilisation des ressources afin de diversifier ses partenariats de financement de façon à inclure d'autres partenaires multilatéraux ou bilatéraux.

III. Les activités de coopération technique en 2004

10. En 2004, les conseillers techniques interrégionaux ont desservi 14 pays, fournissant des services consultatifs sur une vaste gamme de questions, notamment les concepts et les techniques de compilation pour la comptabilité nationale; la comptabilité sectorielle institutionnelle; l'évaluation de l'application du système de

comptabilité nationale (1993); l'utilisation de la technologie de scannage et la reconnaissance intelligente de caractères pour les recensements; les appareils portables pour les recensements; l'entreposage des données; l'extraction des données; la sécurité des données, et les derniers progrès des systèmes de gestion des bases de données pour les statistiques officielles. Après examen des priorités du programme et en raison de la forte demande de services consultatifs dans le cadre des préparatifs de la série de recensements entre 2005 et 2014, il a été décidé de réorienter stratégiquement l'un des postes de conseiller à partir de 2005 pour couvrir le domaine de la préparation et de la gestion des recensements plutôt que l'appui informatique général.

11. En 2004, la Division de statistique a organisé 16 stages de formation à l'intention des pays en développement, auxquels un total de 348 professionnels venant de plus de 100 bureaux nationaux de statistique ont été formés dans les domaines suivants : méthodes de recensement, statistiques du commerce, comptabilité nationale, classifications, utilisation des indicateurs pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, statistiques de l'environnement et de l'énergie, comptabilité de l'environnement, comptabilité de l'eau, statistiques de la pauvreté, et amélioration des statistiques sur la fécondité, la mortalité et l'invalidité. Ces stages ont été menés en collaboration avec les commissions régionales, le FNUAP, l'UNICEF, ONU-Habitat et la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales. En outre, on a organisé des tournées d'étude à l'intention de 53 statisticiens venant de 48 pays pour leur assurer une formation individuelle, renforcer les réseaux existants d'échange de données d'expérience pratique et donner aux experts en statistiques de pays en développement l'occasion de participer à des tribunes statistiques internationales comme la conférence de l'Association internationale des statistiques officielles.

12. La Division des statistiques a continué à appliquer avec succès la comptabilité du développement régional. Le projet de la CESA0 (2002-2004) a été mené à bonne fin lors d'un séminaire d'évaluation de deux jours, auquel ont participé les chefs des bureaux nationaux de statistique. On a déterminé à ce séminaire que le mécanisme du comité directeur était l'un des éléments essentiels de succès, car il assurait la maîtrise par le pays et permettait la souplesse voulue pour ajuster l'exécution du projet au cours de ses trois années d'existence. Les statisticiens en chef ont aussi souligné l'importance de l'élément « Organisation et gestion statistiques » du projet, car certains pays de la région de la CESA0 sont en train de réformer leur infrastructure statistique ou sont simplement confrontés à des problèmes comparables en ce qui concerne la législation en matière statistique, la création d'un bureau national de statistique comme source faisant autorité des statistiques officielles et/ou l'utilisation la plus efficace de ressources financières limitées pour satisfaire les demandes des utilisateurs.

13. Le séminaire d'évaluation a conclu que le projet avait non seulement réussi à transférer les connaissances de l'extérieur aux pays de la région mais, ce qui importait davantage, avait créé un réseau de statisticiens au niveau de l'exécution, ce qui à son tour a débouché sur un échange extrêmement utile de données d'expérience pratique. La Division de statistique a également lancé un projet régional dans la région de la CEDEAO (2004-2006), avec l'organisation de deux ateliers en 2004 sur la mesure de la pauvreté et les relations entre utilisateur et producteur. Le projet avait été soigneusement conçu pour donner suite aux activités

d'appui déjà menées dans la région par l'Union européenne, le PNUD, la CEA et Afristat ou compléter ces activités. Pour la période 2006-2008, la Division a présenté une proposition de projet pour la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

IV. Orientations stratégiques futures

14. Étant donné les ressources humaines et financières disponibles, il est essentiel que la Division de statistique concentre ses efforts de coopération technique. Il a donc été décidé des quatre priorités stratégiques suivantes :

a) Fourniture de services de coopération technique directs dans les domaines dans lesquels la Division excelle

Pour ce qui est des domaines d'activité, la Division se concentrera sur ceux dans lesquels elle dispose déjà d'un fort avantage technique comparatif, comme les recensements de la population et de l'habitation. Ce faisant, elle tirera parti du rapport étroit qui existe entre ses travaux méthodologiques en cours et les projets de coopération technique. Dans ce contexte, la Division utilisera plus efficacement ses ressources ordinaires, en faisant des services consultatifs techniques, des séminaires et des bourses des activités qui s'appuient mutuellement, plutôt que des activités distinctes et isolées. Pour ce qui est des domaines dans lesquels elle excelle, la Division ne doute pas qu'elle sera en mesure d'attirer des ressources extérieures supplémentaires.

b) Renforcement des réseaux sous-régionaux existants

Partant des succès qu'elle a remportés dans les projets financés par le compte pour le développement, qui ont permis de créer des réseaux d'experts nationaux au niveau des statisticiens en chef ainsi qu'au niveau de l'exécution entre groupes de 10 à 15 pays ayant un contexte socioéconomique commun et souvent la même langue. La Division consacrera ses efforts au soutien des réseaux sous-régionaux, afin de faciliter l'échange de données d'expérience pratique et de promouvoir une formation commune, voire même des projets communs dans des domaines précis (questionnaires de recensement, systèmes de traitement des données). Dans les années à venir, on se concentrera davantage sur l'Afrique (projets de la CEDEAO et de la SADC), région qui a été définie comme ayant un rang de priorité élevé pour ce qui est du renforcement des capacités statistiques.

c) Partenariats stratégiques et coordination des donateurs

La Division de statistique cherchera à renouveler ou à élargir les partenariats avec les principaux donateurs multilatéraux (Banque mondiale, PNUD, FNUAP, PNUE) ainsi qu'avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et les donateurs bilatéraux dans le cadre de projets précis. Elle appuiera activement les efforts de coordination des donateurs à l'échelle mondiale, en particulier dans le domaine de l'établissement d'une capacité statistique de base pour établir et analyser les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

d) Promotion de l'échange de données d'expérience pratique et renforcement de la formation en matière de statistique

Reconnaissant l'importance du facteur Ressources humaines pour un développement statistique durable, la Division de statistique continuera

d'encourager l'échange de données d'expérience pratique entre les statisticiens nationaux, dans toute la mesure possible. Elle examinera à l'échelle mondiale les centres de formation statistique professionnelle existants et leurs domaines de spécialisation respectifs et créera des voies de communication et de dialogue entre eux, afin d'explorer les synergies potentielles, par exemple la mise en commun des auxiliaires didactiques.

V. Points à examiner

15. La Commission voudra peut-être formuler des observations sur l'orientation stratégique générale des activités de coopération technique de la Division de statistique telles qu'elles sont décrites dans le présent rapport.

Notes

- ¹ Voir la résolution 2000/27 du Conseil économique et social.
- ² On trouvera le meilleur résumé de ces conditions de succès dans les « Principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques », que la Commission de statistique a adoptés en 1999.
- ³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 24 (E/2004/24), chap. V, sect. D, par. 7 e).*
- ⁴ Voir également le document E/CN.3/2005/20, rapport du Secrétaire général sur les indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous les auspices des Nations Unies dans les domaines économique et social.
- ⁵ Outre ces mécanismes de financement, la Division de statistique se voit allouer une partie limitée des recettes de la vente de ses données et publications. Certaines de ces ressources peuvent aussi être utilisées pour des activités de coopération technique.